

**Moulignerne**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 2 mai, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Moulignerne, régulièrement convoqué le 25 avril, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Mme Charlotte GIRARD a été nommée secrétaire de séance.

*Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER - Stanislas HUART - Bruno DE COLIGNY
Jean-Paul GUIDOIN - Sylvaine HERVÉ – Charlotte GIRARD*

Etaient absents excusés : Paul HERVÉ – Romain CANTIN – Valérie DELAIRE – Olivier REMBERT – Arnaud LENUD

Etaient absents : Sandrine FAUVEAU – Guillaume DE LA TULLAYE

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 3 avril dernier, à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ : Le directeur du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, M. Thibaud MEURGEY, présente à l'ensemble du conseil municipal la structure, les différents services ainsi que la charte d'intégration au PNR 2023-2024.

CONVENTION CAUE – PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS : Le Maire présente le projet de la Place des Anciens Combattants. Afin de moderniser, rendre plus lisible dans ses usages et plus qualitative dans ses qualités urbaines et paysages, des travaux sont à prévoir. Afin de structurer cela, une convention est donc proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse de signer la convention et souhaite passer par un architecte indépendant.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES 2023/2024 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation financière de la commune au frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 ; Fixe cette participation à hauteur de 100% du coût/enfant et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL : Vu l'anomalie constatée suite à l'enregistrement du budget au chapitre 040 et considérant qu'il est nécessaire de reprendre une décision budgétaire afin d'équilibrer les opérations d'ordre au chapitre 040 en dépense investissement au lieu de recette investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser cette décision modificative :

Dépense chapitre 040 c/28041582 : -14 060,58 €

Recette chapitre 040 c/28041582 : +14 060,58 €

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT : Vu la délibération 2022/35 datant du 06 septembre 2022 portant sur la convention avec le département « Carrefour de l'Oisellerie » et considérant que les travaux ont été effectués (déport de la RD 58 d'environ 2,70 m, élargissement de la patte d'oie côté Scierie et renforcement du traitement de la route départementale aux entrées du hameau et au droit du carrefour) et que la participation de la commune est estimée à 35 485 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la dépense au profit du département citée ci-dessus.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIEN – RUE DU VAL / CHEMIN DE PIMONT : Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur, après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil accepte de verser une participation pour l'opération d'un montant de 13 177,22 € TTC pour l'enfouissement des réseaux du chemin de Pimont.

QUESTIONS DIVERSES :

BAR RESTAURANT LE RELAIS SAINT GERMAIN : Des travaux de rénovation (électricité, douche) ont été effectués. L'ouverture du commerce est prévue le lundi 5 juin 2023. Une soirée d'inauguration est prévue le 2 juin à 19h. La municipalité se chargera d'envoyer les invitations.

8 MAI : La cérémonie est prévue le lundi 8 mai à 11h00 au monument aux morts, en présence de notre député, Madame Anne-Laure BLIN. A l'issue de cette dernière un pot de l'amitié sera servi à la salle des loisirs. Puis se déroulera le repas des aînés de 70 ans et plus. 68 convives sont attendues et 10 élus pour le service.

RÈGLEMENT DU VÉHICULE TOURISME 9 PLACES : Des personnes n'ayant pas de véhicule, ont déjà eu recours au transport solidaire. Monsieur FERTE et Madame GILLIER sont en cours de rédaction d'une convention pour le prêt (associations) et le transport solidaire, sur notre commune. Dans l'attente, Le conseil propose un tarif de 0.30€/km pour les habitants de Mouliherne. Une convention est aussi à l'étude pour le prêt à des associations hors commune.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : La circulaire ministérielle indique que la tenue d'un conseil municipal est rendue obligatoire pour le vendredi 09 juin 2023 pour élire les délégués (et suppléants) pour les élections sénatoriales.

FEUX D'ARTIFICE : Suite au devis reçu du Groupe FMA, Monsieur le Maire propose de revoir le devis avant de le valider sous la condition que l'entreprise se charge de stocker le feu d'artifice si toutefois il était annulé (en raison des conditions météorologiques).

VENTE DE BOIS : Une offre de rachat de bois situé au lieu-dit la Pelouse venant d'Approfor nous a été proposée. En attente de validation, Laurent FERTE souhaiterait un deuxième devis.

ENTRETIEN DU SENTIER PEDESTRE « PROMENADE DES AMOUREUX » : Se sentier étant reconnu d'utilité communautaire, une association a été retenue pour baliser et entretenir notre circuit afin d'être plus accueillant.

« PROJET DE SALLE INTERGENERATIONNELLE - CLOS SAINT GERMAIN » : Suite à l'augmentation très significative des devis, le maire ira à la rencontre de saumur habitat afin d'échanger sur la faisabilité du projet.

SUBVENTION CLUB OMNISPORT : Le Club Omnisport Moulihernais, par l'intermédiaire de Sylvaine HERVÉ, va déposer un dossier de demande de financement auprès de la Direction des Politiques Sportives de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Une demande sera effectuée également auprès du Département.

SIEML : Bruno ROUAUL DE COLIGNY ainsi que Paul HERVÉ ont rencontré un représentant du SIEML pour faire un récapitulatif énergétique des bâtiments communaux. Un audit énergétique est prévu le 7 juin pour l'école et la cantine pour trouver une solution pour réduire la consommation énergétique.

POMPIERS : Le maire souhaite une rencontre, courant juin 2023, avec le corps des pompiers de Mouliherne, les élus de Mouliherne, les chefs d'entreprise de la commune et Le lieutenant-colonel Bordas mais aussi échanger sur une éventuelle mutualisation des pompiers de Mouliherne avec Vernantes.

COMMISSION VOIRIE : Suite à une demande faite lors du Conseil d'école, Stanislas HUART a réalisé le marquage de la place handicapée sur le parking de l'école. Les sculptures sont prêtes à être traitées.

COMMISSION FLEURISSEMENT : Elle doit se réunir prochainement assistée de E.J. Paysagiste pour évoquer le fleurissement du bourg.

COMMISSION ASSOCIATION : Laurent FERTE tient à remercier Messieurs TOURLET et PLANTE pour avoir restauré la boîte à livres située Place Emile Delétang. Une demande de devis va être faite auprès de JMC Communication pour une enseigne, cela permettra une meilleure visibilité. Un rappel de fonctionnement sera communiqué prochainement pour que ce lieu puisse vivre. La Présidente de l'APPM doit proposer des dates pour une rencontre avec Monsieur le Maire, les adjoints et la Commission Fleurissement.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL PRÉVUE LE VENDREDI 9 JUIN 2023 A 19h00.

La séance est levée à 20h50.